



BVMAC
BOURSE DES VALEURS MOBILIÈRES
DE L'AFRIQUE CENTRALE



Appel d'offres N° : 2025/002

TERME DE REFERENCE

**Appel d'offre restreint pour la rénovation du 3^e
étage de l'immeuble la Bourse des Valeurs
Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC)**



TABLE DES MATIERES

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET	3
1.1. Présentation de la BVMAC.....	3
1.2. Objectifs du projet.....	3
2. DEFINITION DES TRAVAUX Important	4
3. METHODOLOGIE ET LIVRABLES.....	5
3.1. Méthodologie et planification	5
3.2. Implémentation et test.....	6
4. MODALITES DE SOUMISSION.....	6
4.1. Constitution des offres	6
4.2. Transmission des offres.....	6
5. MODALITES DE TRAITEMENT DES OFFRES.....	7
5.1. Critères d'évaluation.....	7
5.2. Principaux critères éliminatoires	7
5.3. Procédure de sélection du prestataire.....	8
6. CONTENU DES OFFRES.....	8
6.1. Constitution du dossier Administratif.....	8
6.2. Contenu de l'offre technique	8
6.3. Contenu de l'offre financière.....	9

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

1.1. Présentation de la BVMAC

La Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), est investie, à titre exclusif, de la mission de service public d'organisation, d'animation et de gestion du Marché Financier Régionale. Elle assure les fonctions d'Entreprise de Marché.

Société de droit privé constituée sous la forme de « Société Anonyme », elle est soumise aux dispositions de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et surtout aussi aux Règles du Marché Financier Régionale supervisé par son Régulateur, la COSUMAF.

La BVMAC se donne pour vision d'être la première source de financement des économies de la sous-région CEMAC. Elle se propose de mettre en œuvre les actions stratégiques qui vont lui permettre d'atteindre ses objectifs à travers l'accomplissement de ses principales missions qui sont :

- Organiser l'inscription et la cotation des valeurs ;
- Assurer la publication des cours ;
- Promouvoir le développement du Marché.

La réussite de cette vision passera par la mise en œuvre de plusieurs moyens à l'instar des moyens communicationnels qui lui permettront d'avoir une meilleure visibilité et une meilleure proximité auprès de ses usagers que sont le public, les investisseurs intérieurs et étrangers, les Sociétés de Bourse, les émetteurs et l'ensemble de ses partenaires.

1.2. Objectifs du projet

Le présent descriptif a pour objet la réalisation des travaux de rénovation et de réhabilitation du lot du 3e étage de l'immeuble Siège de la Bourses des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale. Il est donc attendu de chaque soumissionnaire une offre complète et intégrée dont il aura et assumera l'entière responsabilité.

2. DEFINITION DES TRAVAUX

Le prestataire devra soumettre une offre toutes sujétions comprises, portant à la fois sur :

- Les études et conceptions ;
- Les travaux de démolition, démontage et transport des gravas à la décharge publique ;
- Les travaux de gros-œuvre ;
- Les travaux de carrelage ;
- Les travaux de menuiserie et de vitrerie ;
- Les travaux de plomberie ;
- Les travaux de peinture ;
- L'installation des faux-plafond ;

Outre les fiches techniques détaillées, il sera exigé au soumissionnaire une garantie de tous les équipements et solutions proposés, avec précision de la périodicité et du calendrier de maintenance et/ou remplacement.

3.1 Description générale

Les travaux concernent essentiellement en :

1. Les travaux de démolition, démontage et transport des gravas à la décharge publique ;
2. Les travaux de gros-œuvre ;
3. Les travaux de carrelage ;
4. Les travaux de menuiserie et de vitrerie ;
5. Les travaux de plomberie ;
6. Les travaux de peinture ;
7. L'installation des faux-plafond ;
8. Les travaux d'électricité ;

Important

- Les matériaux à fournir et à installer, doivent être de dernière génération, de bonne marque et conformes aux normes ;
- Les travaux devront être exécutés conformément aux normes et règlements en vigueur ;
- Les travaux se feront, toutes sujétions comprises et avec le plus grand soin. En tout état de cause, les nouvelles installations ne seront acceptées que si elles sont d'une finition irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre. En conséquence, les coûts des prestations devront comprendre toutes les dépenses nécessaires à une bonne exécution des travaux.
- Les entreprises devront vérifier les éléments de détails du projet et apporteront toutes les modifications qu'elles jugeraient nécessaires pour la bonne réalisation des travaux. Ces modifications doivent être accompagnées d'une note explicative mettant en exergue leurs avantages pour la BVMAC.

3. METHODOLOGIE ET LIVRABLES

A chaque étape de l'avancée du projet, le prestataire fournira un livrable sous forme de rapport.

3.1. Méthodologie et planification

Le prestataire devra rendre un plan de projet dans lequel :

- Les activités du projet sont bien identifiées et définies ;
- Les objectifs à atteindre et les indicateurs de performance sont identifiés et définis ;
- Les prérequis organisationnels et techniques sont précisés et détaillés ;
- Les risques de dysfonctionnement liés au projet sont identifiés et leur gravité évaluée ;
- Le calendrier de mise en œuvre est défini et les étapes de contrôle bien identifiées.

3.2. Implémentation et test

Avant toute réception des installations, il faudrait procéder, en présence du Maître d'ouvrage ou de son représentant, aux contrôles de bonne et due forme suivant descriptions et procédures détaillées de ce présent cahier de charge notamment :

- Visite des installations
- Les constats sont consignés dans un rapport joint au procès-verbal de réception.
- La fourniture des matériels, appareils de vérification et de Garantie

Les prestations réalisées seront garanties 12 mois à compter de la date de la réception définitive.

La garantie est suspendue jusqu'au jour où les défauts en question ont été corrigés avec succès. Dans ce cas, le nouveau terme de la garantie pour les prestations en question sera fixé d'un commun accord entre parties.

4. MODALITES DE SOUMISSION

4.1. Constitution des offres

Les offres doivent être rédigées en français.

Le dossier doit être constitué de 03 documents, à savoir :

- Dossier administratif
- Offre Technique
- Offre Financière

4.2. Transmission des offres

Les offres doivent être transmises **au plus tard le 04 mars 2025** sous pli fermé au secrétariat de la BVMAC avec le cachet du prestataire et la seule et unique mention suivante : **Offre pour les travaux de rénovation du 3e étage de l'immeuble siège de la BVMAC.**

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant une période **de quatre-vingt-dix (90)** jours à compter de la date de l'ouverture des offres. La BVMAC se réserve

le droit de ne pas donner suite à la présente demande de consultation, s'il n'a pas obtenu de soumission qui lui paraisse acceptable ou pour toute autre raison.

Dans les circonstances exceptionnelles, la BVMAC peut solliciter le consentement des consultants à une prolongation du délai de validité.

5. MODALITES DE TRAITEMENT DES OFFRES

5.1. Critères d'évaluation

Les critères de sélection des offres pour la réalisation du chantier de la BVMAC sont présentés dans le tableau ci-après :

CRITERES		NOTATION (POINTS)
1. Offre technique		
1.1.	Compréhension générale du cahier de charges	/10
1.2.	Méthodologie & Consistance de l'offre	/10
1.3.	Qualité Équipe Projet (CV, Expérience, réalisations)	/15
1.4.	Expérience prouvée dans des missions analogues	/15
1.5.	Délais d'exécution	/10
1.6.	Support et assistance utilisateur	/15
2. Oral de présentation/démonstration de l'offre		/10
3. Offre financière		/15
TOTAL		100 points

N.B : Les prestataires devront être en mesure de venir faire une présentation démonstration de leur offre au siège de la BVMAC.

5.2. Principaux critères éliminatoires

Les offres répondant à un des éléments ci-dessous seront tout simplement rejetées :

- Dossier administratif ou technique incomplet ou non-conforme ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Offre technique ou financière incomplète

5.3. Procédure de sélection du prestataire

La sélection du prestataire devant réaliser le projet se fera suivant les étapes ci-après :

Étape 0 : Lancement des demandes de consultation. Elle consiste à faire parvenir le cahier de charges aux différents prestataires présélectionnés.

Étape 1 : Réception. Elle consiste à réceptionner les offres transmises par les prestataires.

Étape 2 : Évaluation : Elle consiste à attribuer une note aux offres reçues selon les critères définis au paragraphe 6.1.

Étape 3 : Délibération et Sélection : Elle consiste à débattre en comité interne BVMAC et choisir une offre. La présentation du prestataire sera demandée à cette étape.

Étape 4 : Contractualisation : Elle consiste à élaborer et signer le contrat avec le prestataire sélectionné.

6. CONTENU DES OFFRES

6.1. Constitution du dossier Administratif

- Registre du commerce ;
- Carte de contribuable ;
- Attestation de non-faillite ;
- Attestation de domiciliation bancaire ;
- Plan de localisation ;
- Attestation de non-redevance ;
- Attestation de soumission à l'organisme de sécurité sociale de l'état de la CEMAC.

6.2. Contenu de l'offre technique

- Compréhension du besoin de la BVMAC ;

- Références du prestataire ;
- CV des consultants devant intervenir sur le projet ;
- Méthodologie de mise en œuvre et charge de travail ;
- Caractéristiques techniques de la solution proposée ;
- Planning des travaux.

6.3. Contenu de l'offre financière

- Détail du montant de la prestation pour toutes les composantes du projet ;
- Détails du montant estimatif des charges récurrentes annuelles de maintenance ;
- Détails du montant d'autres frais éventuels ;
- Modalités de paiement.